

CONVENTION FINANCIERE

**ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX ET L'ECOLE NATIONALE
SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX**

**POUR L'ORGANISATION DE MASTER CLASSES
DU 22 AU 30 NOVEMBRE 2008 A BORDEAUX**

Entre :

La Communauté Urbaine de Bordeaux

Esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux Cedex

représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, habilité aux présentes conformément aux termes de la délibération du Conseil de Communauté n°2008/ en date du 19 décembre 2008

Et

l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAP)

Domaine de Raba 33405 Talence Cedex
représentée par son Directeur, Monsieur Pierre CULAND

LES PARTIES ONT CONVENU ENSEMBLE CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de coopération financière entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'ENSAP Bordeaux, afin de mettre en œuvre l'organisation de Masters Classes internationales dont le thème retenu est : « **Développement d'un campus multi sites sur l'agglomération bordelaise** ».

Article 2 : DELAIS

Les Master Classes se tiendront dans les locaux de l'ENSAP Bordeaux du 22 au 30 novembre 2008.

Article 3 : PARTICIPANTS AUX MASTERS CLASSES

Le PRES et l'ensemble des universités bordelaises sont associés à cette manifestation, à laquelle sont conviées plusieurs universités étrangères.

Il s'agit :

* des partenaires européens :

Institut Supérieur d'Architecture – la Cambre – Espagne
Université Polytechnique de Valence – Espagne
Université de Science et Technologie – Trondheim – Norvège

* des partenaires hors Europe

Universidade Positivo – Curitiba – Brésil
Kasetsart University – Bangkok – Thaïlande

Article 4 : PRESTATIONS PRISES EN CHARGE PAR L'ENSAP

L'ENSAP Bordeaux prend en charge l'hébergement (pour les étrangers) et la restauration des participants aux Masters Classes (enseignants et étudiants).

Elle met à disposition de ceux-ci les moyens logistiques et informatiques de l'établissement, et en assure les coûts de fonctionnement afférents.

Elle assure l'organisation des circuits de découverte des lieux concernés, l'exposition des projets et la communication menée autour de l'opération.

Les enseignants de l'ENSAP Bordeaux coordonnent les travaux des étudiants et assurent la mise en œuvre des conférences relatives au sujet traité.

Article 5 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITES FINANCIERES DE PARTICIPATION

Le coût prévisionnel de l'organisation des master classes s'établit à 35 000 € TTC.

La Ville de Bordeaux et le Ministère de la Culture et de la Communication financent l'organisation de ces master classes respectivement à hauteur de 10 000 € TTC, soit un montant total de 20 000 € TTC.

Afin d'équilibrer le budget de l'opération, la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux s'élève donc à 15 000 € TTC.

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Article 6 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. L'ENSAP Bordeaux s'interdit en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres structures, association, sociétés ou collectivités.

Article 7 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée en une seule fois par virement sur le compte ouvert au nom de Madame l'Agent Comptable de l'ENSAP Bordeaux – Trésor Public –10071 33000 0000100009 38

Article 8 : CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS

L'ENSAP Bordeaux s'engage :

- à faire parvenir à la Communauté Urbaine de Bordeaux le bilan financier des opérations réalisées dans le cadre de la manifestation (voir annexes 1,2 et 3),
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté Urbaine de Bordeaux, de la réalisation des actions notamment pas l'accès aux documents administratifs et comptables de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage,

Article 9 : CLAUSE DE PUBLICITE

L'ENSAP Bordeaux s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine de Bordeaux par apposition du logo sur tous les documents destinés au public et distribués à l'occasion de la manifestation.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires publics ou privés, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté Urbaine de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Article 10 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de signature par les parties. Sous réserve de la production des documents exigés à l'article 8 ci-avant, elle prendra fin au plus tard 6 mois suivant la fin de l'exercice 2008, soit le 30 juin 2009.

Article 11 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La convention pourra être modifiée, par avenant, sur initiative de l'une ou l'autre des parties signataires. Un avenant ne pourra prendre effet et n'engagera chacune des parties que s'il a été conclu par écrit et signé par les représentants, ayant pouvoir pour ce faire, de toutes les parties.

Article 11 : CONDITIONS DE RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas d'annulation de la manifestation.

Il pourra également être mis fin à la convention avant son terme par l'une des parties en raison d'un motif d'intérêt général. La partie qui initie cette procédure de résiliation adresse à l'autre partie une mise en demeure indiquant le motif d'intérêt général justifiant la résiliation de la convention, ainsi que la date de prise d'effet de cette résiliation qui ne peut être séparée de moins d'un mois de la date de réception de la notification de la décision.

Article 12 : LITIGES

Les parties conviennent que tous litiges pouvant naître de la présente convention, sera déféré auprès Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de la CUB

Le Directeur de l'ENSAP Bordeaux

ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action

Ce document peut être adapté, si nécessaire. Il doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention et être accompagné de ses 2 annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par la personne habilitée à représenter l'organisme et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

CHARGES	Prévu	Réalisé	%	PRODUITS	Prévu	Réalisé	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 Achat Prestations de services Achats matières et fournitures				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
61 Services extérieurs Locations immobilières et mobilières Entretien et réparation Assurance Documentation Divers				74 Subventions Etat Région Département Cub Communes Organismes sociaux Fonds européens CNASEA (emplois aidés) Autres aides, dons ou subventions affectées			
62 Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, missions Services bancaires, autres				75-Autres produits de gestion courante			
63 Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes				76 Produits financiers			
64-Charges de personnel Rémunération des personnels Charges sociales Autres charges de personnel				78 Reports Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
65 Autres charges de gestion courante							
66 Charges financières							
67 Charges exceptionnelles							
68 Dotation aux amortissements							
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres							
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS			
86 Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de				87 Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature			

<i>biens et prestations</i>				<i>Dons en nature</i>			
<i>Personnel bénévole</i>							
TOTAL				TOTAL			

Annexe 1 au compte rendu financier

Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?

Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)

Annexe 2 au compte rendu financier

Quelles ont été les actions entreprises ?

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes

Fait, le : |_____| ____| ____| ____| ____| ____| ____| ____| à _____

Signature :

ANNEXE 2 - Les retombées économiques de la manifestation

Cette fiche est destinée à vous aider dans la définition de l'impact économique de votre projet. Elle concerne l'**organisation de manifestations (salons, congrès, festivals...)**.

Intitulé de la manifestation :

Nombre d'éditions (nombre de manifestations réalisées) :

Première année d'édition :

Date(s) de la manifestation :

Durée de la manifestation (nombre de jours...) :

Fréquence de la manifestation (annuelle...) :

Manifestation **gratuite** **payante**

Vente de produits et/ou services : **oui** **non**

Visiteurs, participants :

tout public **professionnels**

➤ **Nombre de visiteurs, participants :**

Evolution de la fréquentation (rappel du nombre de visiteurs, participants sur les 3 dernières années)

➤ **Origine géographique des visiteurs, participants :**

Commune :

Cub :

Gironde :

Aquitaine :

National :

International :

Exposants :

➤ **Nombre d'exposants :**

Evolution du nombre d'exposants (rappel du nombre d'exposants sur les 3 dernières années)

➤ **Origine géographique des exposants :**

Commune :

Cub :

Gironde :

Aquitaine :

National :

International :

Stands :

➤ **Nombre de stands**

Evolution du nombre de stands (rappel du nombre de stands sur les 3 dernières années)

- Nombre de m² de stands
Evolution du nombre de m² de stands (rappel du nombre de m² sur les 3 dernières années).

Moyens humains :

- Nombre d'emplois directs :
➤ Nombre d'emplois indirects :
➤ Nombre de bénévoles :

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

L'intérêt économique de votre projet pour l'agglomération bordelaise :

ANNEXE 3 – Comparatif budget prévisionnel/budget définitif

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
DEPENSES :				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES :				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				